

(1)

(N° 23.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1882.

GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. SCAILQUIN.

I

Demande du sieur Hubert-Henri-Adam HENNEN.

MESSIEURS,

Le sieur Hennen, armurier, à Anvers, né à Heerlen (partie cédée du Limbourg), le 12 janvier 1818, a obtenu, en 1874, la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis 20 ans et jouit d'une parfaite honorabilité.

Il se prévaut, à juste titre, de l'article 1^{er}, n° 4, de la loi du 7 août 1881, pour être exempté du droit d'enregistrement.

Il y a lieu d'accueillir sa demande avec exemption du droit.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN.

Le Président,
E. VANDAM.

II

Demande du sieur Godefroid-Charles BLAS.

MESSIEURS,

Le sieur Blas, né à Fribourg (Allemagne), le 7 septembre 1859, habite Louvain depuis 1870, et a obtenu, en janvier 1881, la naturalisation ordinaire.

En 1875, il a épousé une Belge et de ce mariage sont nés deux enfants.
Le pétitionnaire est professeur à l'université de Louvain ; il réunit les conditions voulues pour que la grande naturalisation lui soit accordée.

Le Président,
SCAILQUIN.

Le Rapporteur,
E. VANDAM.

III

Demande du sieur Nicolas GREGORIUS.

MESSIEURS,

Le sieur Gregorius est né à Beidweiler (grand-duché de Luxembourg), le 17 août 1840. Il réside en Belgique depuis 1865 et a épousé une Belge. Quatre enfants sont issus de cette union.

Il a rempli ses obligations de milice dans son pays d'origine.

Directeur de verreries, à Gilly, il est d'une conduite et d'une moralité à l'abri de tout reproche ; il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN.

Le Président,
E. VANDAM.

IV

Demande du sieur Raphaël, chevalier de BAUER.

MESSIEURS,

M. le chevalier de Bauër est né à Bittenwiesen (Bavière), le 25 août 1845.

Depuis le mois de février 1865, il habite la Belgique, où il exerce les fonctions de directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

En 1867, il a épousé une Belge ; cinq enfants sont issus de cette union.

M. le chevalier de Bauër est, depuis plusieurs années, consul d'Autriche-Hongrie et a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Il a satisfait, dans son pays, aux lois sur la milice et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN.

Le Président,
E. VANDAM.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. SCAILQUIN.

V

Demande du sieur Jean-Pierre-Marie ARNOLD.

MESSIEURS,

M. Arnold, capitaine en second du génie, à Liège, est né à Echternach, le 1^{er} mai 1855 Il a fait ses études à l'École militaire, de 1870 à 1874, date à laquelle il fut promu au grade de sous-lieutenant.

Ses supérieurs le signalent comme digne, par son savoir, son dévouement et sa conduite, de la faveur qu'il sollicite.

Il offre d'acquitter le droit d'enregistrement.

Il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN.

Le Président,
E. VANDAM.
